



Partages des liquidités (comptes en banque) après divorce

Par **surycat**, le **01/07/2013** à **14:33**

Bonjour,

Divorce: ordonnance initiale en décembre 2007, jugement rendu en octobre 2009.

Concernant le partage des "liquidités" (la moitié des comptes en banques), que je réclame au notaire, celui ci me soutient que c'est "global", et que j'aurai ma part quand la maison sera vendue...

Depuis 2007, mon ex mari profite de ma part, alors que je "patiente"...(Il a un salaire d'environ 6000€ alors que je galère à 52 ans avec 425€ de RSA). J'ai dû recommencer ma vie à zéro,(je me suis sauvée en juin 2007), et la pension compensatoire de 40000€ est épuisée.

Quels sont les recours pour récupérer au moins ma part des liquidités, qui sont conséquentes, et que j'aurais plus placer...

Concernant la maison et le contenu, Monsieur à la jouissance onéreuse, or il a acheté une maison ailleurs, et la notre est à l'abandon. Sur ce point aussi, le notaire m'affirme que puisque Monsieur n'occupe plus le domicile, il n'a plus d'indemnité d'occupation....

Je voudrais savoir ce que je dois faire, à qui m'adresser (avocat, TGI...)pour faire activer les choses (6 ans ça fait beaucoup)

D'avance Merci